



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 20 JANVIER 2024
19 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Les Salles Sur Verdon, dument convoqué par Madame Le Maire le 15 janvier 2024, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire de la commune.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de présents votants : 8

Etaient présents :

- | | |
|--------------------|--------------------------|
| • Alain BATTAGLINI | 1 ^{er} adjoint |
| • Michel BLAIN | 3 ^{ème} adjoint |
| • Damien FIROUD | Conseiller municipal |
| • André GUIGUES | 2 ^{ème} adjoint |
| • Denise GUIGUES | Maire |
| • Julien PAULET | Conseiller municipal |
| • Gilles PERRIER | Conseiller municipal |

Etaient absents avec procuration :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Chantal ROGER ROBERT | Conseillère municipale |
|------------------------|------------------------|

Etaient absents :

- | | |
|--------------------|------------------------|
| • Sébastien BOVERO | Conseiller municipal |
| • Philippe MURTAS | Conseiller municipal |
| • Alina ORANGE | Conseillère municipale |

Secrétaire de séance :

- Damien FIROUD

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE



Madame Le Maire préside la séance de ce jour.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil municipal présents de procéder à l'élection du secrétaire de séance.

Les conseillers municipaux présents décident à l'unanimité de désigner le secrétaire de séance sans scrutin secret.

Monsieur Damien FIROUD est désigné secrétaire de séance.

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal les points figurant à l'ordre du jour :

- Attribution du marché requalification et aménagement du lavoir
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°01/2024 – ATTRIBUTION DU MARCHE REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DU LAVOIR

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises et un avis de marché a été lancé le 21/11/2023, pour le MAPA « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS D'UN LAVOIR ». La consultation comportait 2 lots :

- Lot 1 – VRD – Espaces Verts
- Lot 2 – Maçonneries, Serrureries

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15/12/2023 à 12h00.

Conformément aux dispositions de la délibération portant délégations de pouvoirs du conseil municipal au maire, l'ouverture des plis électronique a eu lieu le 15/12/2023.

4 entreprises ont répondu, dont 2 répondants aux 2 lots, il y a donc eu :

- Lot 1 : 2 offres
- Lot 2 : 4 offres

Madame le Maire, assisté de ses services et du maître d'œuvre Hélène DESPAGNES, paysagiste, a effectué l'analyse des plis.

L'entrée en négociation s'est faite avec l'entreprise la mieux placée pour les 2 lots, conformément au Règlement de consultation. Une négociation s'est donc tenue pour une mise au point du marché.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40
2-Valeur Technique	60

Madame le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante :

MINETTO SARL

Siège social : Parc d'activité Val Durance – 6, allée des tilleuls, 04200 SISTERON

Tel : 04.92.61.10.52



Mail : minetto@minetto.fr
SIRET : 007 350 200 00049

Pour un montant de :

LOT	OFFRE FINALE €HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1.VRD ESPACES VERTS	87 783,20	17 556,64	105 339,84
2.MACONNERIES SERRURERIES	83 019,60	16 603,92	99 623,52
MONTANT TOTAL	170 802,80	34 160,56	204 963,36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

RETIENT la proposition faite par Madame Le Maire

DECIDE d'attribuer le marché à MINETTO SARL pour un montant de 170 802.80 €HT soit 204 963.36 €TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
8		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance à 20h15.

COMPTE RENDU DISPONIBLE EN LIGNE

SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 22 JANVIER 2024